



Ministère chargé des Transports

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE**

DE Marchandises et de loueur de véhicules industriels

N° MD 25 02 11 339 LG

Nous, **PREFET DE REGION BASSE-NORMANDIE**

certifions

a) que **Monsieur GUESNET Loïc**

né(e) à **CAEN (Calvados)**, le **22 Août 1978**

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : _____ ; session : _____) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de : _____

conformément aux dispositions de **décret 99-752 du 30 août 1999**

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : **Marchandises et de loueur de véhicules industriels**
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à **CAEN**, le **27 Novembre 2002**

Pour le Préfet de Région de Basse-Normandie
L'Inspecteur Régional des Transports


Marcel STÉPHAN

